

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2022

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absente excusée : Nicole JOSSE-MINDA (pouvoir à Yannick TRABICHET)

Absents : Adrien CHEVALLET, Sophie CHATELAIN

Secrétaire de séance : Florent FAVRE

PRÉSENTATION D'UN PROJET APICULTURE

Camille Chevallet et Rémi Valhier sont présents pour présenter leur projet d'apiculture prévu sur le site de l'ancienne propriété de Patrice Pelletier, au hameau de Canivet.

Les comptes-rendus du 10 novembre 2021 et du 7 décembre 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire demande à ce qu'un sujet soit ajouté à l'ordre du jour : mise en place d'une participation à la protection sociale prévoyance. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet ajout.

I – CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L1112-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose « qu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. Cette instance peut formuler des propositions d'actions ».

Afin de favoriser un apprentissage de la citoyenneté et des processus démocratiques adaptés aux enfants, la Commission des Affaires Sociales et des Solidarités a proposé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de 2022. Cette instance permettra aux jeunes élus de réfléchir, de proposer, de décider, de gérer et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, et de devenir ainsi des acteurs à part entière de la vie communale.

Ce conseil municipal des jeunes sera élu pour une durée de 2 ans et sera invité à se réunir 2 à 3 fois par an. Une charte sera établie, elle fixera le rôle et les objectifs du CMJ, le cadre d'intervention, les modalités d'organisation. Il pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les élus du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes, autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

désigne Madame JOSSE-MINDA Nicole, adjointe au Maire, et Madame FAVRE Marie-Noëlle, conseillère municipale, en tant qu'élues déléguées du Conseil Municipal des Jeunes, et Madame MAUXION Charlotte comme animatrice extérieure, et autorise Madame le Maire à installer le Conseil Municipal des Jeunes et à le convoquer pour l'informer de ses prérogatives.

II – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 14 décembre 2020 par laquelle il avait créé un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet annualisé à 25/35èmes à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'entretien des bâtiments communaux, des locaux scolaires et aide au fonctionnement de la cantine.

Elle expose ensuite au Conseil Municipal que pour des nécessités de service avec notamment la réorganisation de l'entretien hebdomadaire des locaux communaux et la mise en place des protocoles sanitaires liés à l'accueil des enfants de l'école élémentaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent recruté sur ce poste, c'est pourquoi il convient de supprimer le poste d'adjoint technique permanent à temps non complet annualisé à 25/35èmes et de créer un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet annualisé à 27.50/35èmes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

III – MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE PRÉVOYANCE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les évolutions en matière de protection sociale complémentaire apportées par l'ordonnance du 17 février 2021. Elle rappelle que la Commune participe déjà à la protection sociale santé des agents à hauteur de 15 € par mois à condition que les agents adhèrent à une mutuelle labellisée.

Elle présente également les données relatives aux agents de la Commune, issues du Rapport Sociale Unique de l'année 2020.

A l'issue du débat et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à compter du 01/02/2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent titulaire ou non, sur un emploi permanent, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, de plafonner la participation de la collectivité au montant payé par l'agent.

IV – INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES

Madame le Maire indique que la ligne de trésorerie contractée en 2021 a été remboursée. Pour financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, une nouvelle ligne de trésorerie, d'un montant de 200 000 €, a été mise en place auprès du Crédit Agricole des Savoie.

V – QUESTIONS DIVERSES

- **Bulletin municipal** : L'édition de janvier 2022 est en cours de distribution, des remerciements sont adressés à la commission communication.
- **Organisation périscolaire** : en raison de l'absence de plusieurs agents, un appel aux parents bénévoles a été lancé pour aider à la cantine et à la garderie du matin et du soir. Par ailleurs, Mme Bovet a été recrutée en renfort. Tous sont remerciés pour l'aide apportée.
- **Point travaux – Consultation en cours** :
Mairie-Ecole : les travaux suivent leur cours, le calendrier est respecté.
Eau-assainissement : l'appel d'offres pour les travaux du secteur La Côte tranche 2 et la liaison des Granges Bouvier a été mis en ligne, les candidats doivent répondre avant le 18 février 12h. Le démarrage des travaux est prévu début avril.
Sécurisation du Chef-Lieu : l'appel d'offres va prochainement être lancé par la CCHC, le projet est conforme aux attentes de la Commune. Une phase test sur le giratoire de Sous La Côte sera mise en place.
- **PLUi-H** : l'enquête publique sera ouverte dans quelques jours. Les personnes publiques associées ont rendu leurs avis.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 1^{er} mars 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h.

Le Maire,

Yannick TRABICHET



